



La conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu les articles R. 222-3 et R. 226-1 du code de justice administrative ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les agents du greffe de la Cour administrative d'appel de Paris sont affectés dans les emplois suivants :

Greffier en chef : M. Cédric FUMERON ;

Adjointe au greffier en chef, correspondante « formation » : Mme Nolwen HAMON ;

Adjointe au greffier en chef, en charge de la formation interne, des questions de procédure et des recours en matière d'aide juridictionnelle : Mme Valérie HURTREZ ;

Accueil et standard :

Mme Anne TRUCHET ;
Mme Valérie VENTADOUR ;

Secrétariat de la présidente :

Mme Isabelle DELATTRE-TELLE : assistante de la présidente, régisseuse suppléante ;
Mme Chrystel CHARVET : assistante de la présidente, régisseuse suppléante ;

Gestion des ressources humaines, correspondant « action sociale » : M. Marc GUIBLIN ;

Gestion budgétaire et régie d'avances et de recettes : Mme Isabelle BEDR ;

Régisseur du bâtiment, assistant de prévention et correspondant « sûreté » : M. Daniel INACIO ;

.../...

Service intérieur :

M. Hervé BOURGOIN, responsable du service ;
M. El Hassan ZAHRI, adjoint au responsable du service ;
M. Leonel Filipe DOS SANTOS ;
M. Thierry PREHU ;

Service informatique :

M. Youssef HOUACINE, responsable du service ;
M. Thomas RADYNA, adjoint au responsable du service ;

Assistants du contentieux :

M. Amaury DE LA TAILLE ;
Mme Jeannette MAFFO ;
M. Vincent OZERE ;
Mme Annaëlle PILLET ;
Mme Aline RENAUDINEAU ;

Service de documentation et de communication :

M. Farid MERABET, responsable du service, correspondant « communication » ;

Exécution des décisions juridictionnelles : M. Eric MOULIN ;

Secrétariat du bureau d'aide juridictionnelle :

Mme France DUBUY-THIAM, responsable du service ;
Mme Naïma JAA, adjointe à la responsable du service ;

**Enregistrement des recours et notification des décisions en matière d'aide juridictionnelle,
Secrétariat de la commission de sélection des experts :**

Mme Anne TRUCHET ;
Mme Valérie VENTADOUR ;

Service des pourvois en cassation et des archives : M. Mounir DHANE ;

1^{ère} chambre

Mme Yvonne HERBER : greffière ;
Mme Candice POVSE : greffière adjointe ;
Mme Ryana Saskia MICHEL : agente de greffe ;

2^{ème} chambre

M. Cédric MONGIS : greffier ;
Mme Claudine ABDI-OUAMRANE : greffière adjointe ;
Mme Maéva CARABIN : agente de greffe ;

3^{ème} chambre

M. Eric MOULIN : greffier ;
Mme Nassima DAHMANI : greffière adjointe ;
Mme Agnès DUCHER : greffière adjointe ;
Mme Valérie VENTADOUR : agente de greffe ;

4^{ème} chambre

Mme Esrah FERNANDO : greffière ;
Mme Armenuhi GASPARYAN : greffière adjointe ;
Mme Oria MOULOUD : agente de greffe ;

5^{ème} chambre

Mme Elisa VERGNOL : greffière ;
Mme Agnès MAIGNAN : greffière adjointe ;
Mme Sonia RESTA : agente de greffe ;

6^{ème} chambre

Mme Emmanuelle TORDO : greffière ;
Mme Alice LOUNIS : greffière adjointe ;
Mme Moina CHARANI YOUSOUF : agente de greffe ;

7^{ème} chambre

Mme Cathy BUOT : greffière ;
Mme Lynda CHANA : greffière adjointe ;
Mme Mariam HAIDARA : agente de greffe ;

8^{ème} chambre

M. Patrick TISSERAND : greffier ;
Mme Nadia COUTY : greffière adjointe ;
Mme Laura BEN LAZREK : agente de greffe ;

9^{ème} chambre

Mme Carole DABERT : greffière ;
Mme Eliane LUCE : greffière adjointe ;
Mme Stéphanie BOD : agente de greffe.

Article 2 : La présente décision, qui entrera en vigueur le 4 novembre 2024, abroge et remplace toutes décisions antérieures relatives aux affectations des agents du greffe de la Cour.

Fait à Paris, le 31 octobre 2024

Signé Pascale FOMBEUR